

ÉCHO

AÏRE-LE LIGNON

Journal des intérêts d'Aire-Le Lignon
Hiver 2017/18 | n°8



Laboratoire dentaire du Lignon

Guy Burdet

DEPUIS 1976 AU LIGNON



**ENTRETIEN &
RÉPARATION
DE PROTHÈSES**

SERVICE À DOMICILE

Immeuble Quincaillerie du Lignon T 022 796 65 11
CH. DU CHÂTEAU BLOC 19 N 079 333 21 01

Lignon Tél: +41 22 970 15 15
coiffure

Patrik

Centre commercial du Lignon - Genève

livraisons gratuites à domicile



pharmacie du lignon

Articles de droguerie
photos passeport
parfumerie - diététique

Homéopathie, Phytothérapie,
Bas de compression, Diabète
prix bas permanents sur les pilules contraceptives
produits de nettoyage Bio
Ecover, l'Arbre Vert
alimentation sans gluten
produits bébé

Articles de soin et Parfumerie :
10 % permanents

Tél. 022 796 51 44
Fax 022 797 46 17

Case postale 14, 1219 Le Lignon
Centre commercial du Lignon

info@pharmacielignon.ch



Trouvez votre opticien **Optic 2000** le plus proche

Optique Plus C.C ArCenter **1214 Vernier**
022 341 45 40

7, rue des Boudines
1217 Meyrin
022 785 01 55

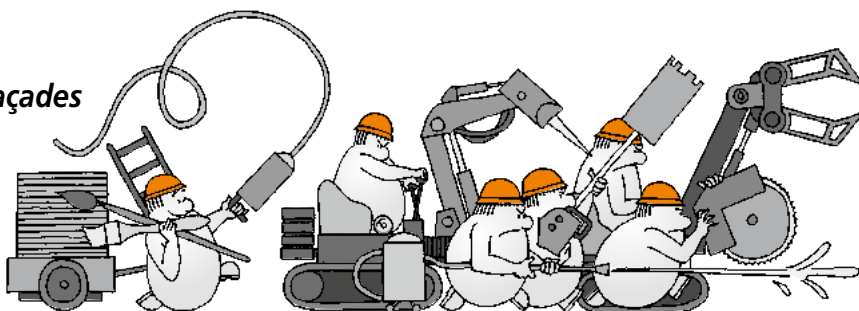
Optique Plus
Votre opticien
le plus proche

C.C. du Lignon
1219 Le Lignon
022 796 81 44

dmb
www.dmbsa.ch

démolition
assainissement de façades
désamiantage
sols sans joints

022 797 55 77
info@dmbsa.ch
www.dmbsa.ch



IMPRESSUM

Tirage : 5'000 exemplaires
8 numéros par an

RÉDACTION

Robert Borgis
T 022 970 13 60 | rborgis@gmail.com
Ch. Du-Villard 10 | 1210 Châtelaine

RÉALISATION

AA Actual Pub SA | www.actualpub.ch

PHOTO COUVERTURE

© Blaise Lambert

PUBLICITÉ

AA Actual Pub SA
info@actualpub.ch | T 022 343 0 343
Benoît Stolz | P 078 721 14 72
Dominique Poupaert | P 079 206 80 00

SITE INTERNET

www.aiali.ch

EDITEUR

Association des Intérêts
d'Aire - Le Lignon

Les articles n'engagent que la
responsabilité de leur auteur.
Reproduction autorisée, avec mention
de la source.

ABONNEMENT DE SOUTIEN

CCP 12-15388-4 (selon désir)

COMITÉ 2017-2018**Président par intérim**

Pierre Chevrier

Membres

Mmes Béatrice Besse, Michèle Finger,
Karine Weekers
MM. Francis Ballager ; Robert Borgis ;
Alain Gaumann ; Yves Magnin ; Roland
Rey-Mermier ; Daniel Rochat ;
Gjon Thaqi

Deux événements donnent le thème à l'éditorial de la dernière édition de l'année 2017 de notre bulletin L'Echo d'Aire-Le Lignon.

60 ANS DÉJÀ !

C'est en effet en 1957 que quelques habitants, inquiets par certains projets de promoteurs ainsi que celui de l'implantation, sur le site des îles d'Aire, au bas de la presqu'île, d'une usine d'incinération des ordures, décident, sous l'impulsion de MM. André Bessat, Narcisse Flubacher et André Rime, afin d'éviter certaines réalisations, de sauvegarder le bien-être et la qualité de vie de la population résidente, de réagir et de créer, lors d'une assemblée constitutive en novembre, une association qui prendra le nom de «**comité de défense d'Aire**».

Et dès 1958, le jeune comité, composé de MM. A. Bessat, A. Rime, A. Anderegg, R. Köng, Otto Haenni, Alfred Muller, R. Bachmann, G. Gertsch, E. Brulhart, J. Kurt, L. Mauris, A. Dubois, F. Carabinier. Fr Nicklès, H. Hofer, N. Flubacher, H. Bard et Mlle Alice Agier s'est mis à la tâche et entrepris les nombreuses démarches, interventions, courriers, etc. – souvent dans l'ombre – concernant les problèmes de nuisances, notamment avec la station d'épuration des eaux usées (imposée à notre région au lieu de l'incinération des ordures); circulation (notamment carrefour du Pont-Butin); sauvegarde de l'environnement, mais aussi, mettre sur pied diverses manifestations (soirée choucroute, fête d'automne, cours de natation, etc.) afin de contribuer à animer le quartier et donner l'occasion aux habitants (anciens et nouveaux arrivés) de se rencontrer et mieux se connaître, (voir notamment sur notre site aiali.ch, sous

historique, la belle histoire du Festival des Aînés, où nous avons réunis 500 invités !)

Les pères fondateurs ont également pensé, dès le début, que l'information à la population était importante pour un groupement tel que le leur et c'est ainsi qu'en mai 1959 sortait, d'un antique duplicateur à encre, sous la responsabilité de Gilbert Gertsch, le premier numéro de **L'Echo d'Aire**.

C'était à l'Association des intérêts de Châtelaine qui comprenait dans son arrondissement la presqu'île d'Aire, que notre quartier était représenté, à l'époque, par MM C. Wagenknecht, L. Comtat et R. Borgis. En 1961, après discussions, notre région s'en détache et dès lors le «Comité de défense d'Aire» devient l'«**Association des intérêts d'Aire**» avec la possibilité de s'affilier, l'union faisant la force, à la Fédération des associations de quartiers. Avec l'arrivée des premiers habitants de la Cité du Lignon, nouvelle petite modification des statuts et du titre de l'association qui devient alors **Association des intérêts d'Aire-Le Lignon**.

Rappelons que de 1957 à 1968, la barre a été tenue par André Bessat, puis par Robert Widmer durant 5 ans, remplacé de 1973 à 1976 par Charles Michot à qui Robert Borgis a succédé de 1978 à 2006, suivi de Hans-Ruedi Vetterli, Jean-Pierre Leubaz, Raphaël Gemes, Gjon Thaqi et Pierre Chevrier (par intérim).

Soixante ans d'activités lancées par quelques personnes courageuses et dévouées qui ont sûrement espéré que des décennies plus tard d'autres bonnes

Suite page 4

COTISATION ANNUELLE 2017

CHF 30.- minimum | CCP 12-15388-4

PROCHAINE PARUTION

Jeudi 1^{er} mars 2018

DERNIER DÉLAI DE REMISE DES TEXTES

Jeudi 15 février 2018

RETROUVEZ-NOUS SUR INTERNET

www.aiali.ch



ESPACE REFLEXO

Suzanne Himmelberger
Réflexothérapeute agréée ASCA

Cabinet de réflexologie

- détente et bien-être
- soulager les maux du quotidien
- éliminer les tensions dues au stress
- soins de support en oncologie

Avenue du Lignon 37
1219 le Lignon
T 078 946 48 88
www.reflexo-lignon.ch

volontés soient prêtes à prendre la relève car, malgré les années écoulées, la sauvegarde de la qualité de vie et du bien-être des habitantes et habitants de la presqu'île reste toujours d'actualité.

VOICI NOËL !

Pour les calendriers liturgiques, nous sommes, avec la distribution de notre bulletin, dans le Temps de l'Avent, période qui couvre les quelques semaines (quatre) précédant **Noël** où l'on devrait se préparer à commémorer la naissance du Christ, mais période qui a perdu, depuis quelques temps déjà, son côté spirituel pour devenir, par l'intermédiaire des «pubs», prospectus et catalogues (*Black Friday*) qui «bourrent» nos boîtes aux lettres ou les médias, le fol tourbillon des préparatifs et de la course aux cadeaux, leitmotiv annuel certes, sans beaucoup de résultats, sauf peut-être pour le tiroir-caisse des commerces. Il est vrai qu'aujourd'hui il est de bon ton de s'interroger sur l'opportunité de conserver tout ce qui a une coloration chrétienne, pour ne pas faire de «peine» aux non-chrétiens et ainsi les coutumes et rites religieux de cette fête se sont donc, peu à peu, estompés (oubliés ou rejetés) et il ne reste plus comme symbole le sapin décoré, le Père Noël et les cadeaux.

Bien des gens encore, année après année, fêtent Noël avec en tête, leur enfance perdue et, peut-être aussi, le souvenir de fêtes d'antan, pleines de mystère et de paix qui régnaient sur la famille réunie. Mais ce simple souvenir des fêtes de jadis n'est pas la garantie que celles d'aujourd'hui seront-elles aussi réussies si nous ne rappelons pas, chaque fois, le vrai sens de cette fête, de son message, alors Noël ne pourra que nous décevoir et faire apparaître avec autant d'évidence le fossé qui sépare la réalité de l'idéal.

A toutes et à tous d'excellentes fêtes de Noël et, déjà, meilleurs vœux pour la Nouvelle Année 2018, le prochain numéro paraissant alors que l'an neuf sera déjà bien «entamé» [jeudi 1^{er} mars].



Robert Borgis

■ L'éphéméride

Décembre.

Comme pour beaucoup de mois, son nom vient du latin «*decem*», dix car il était le dixième mois de l'ancien calendrier romain. En France, décembre s'impose comme le 12^e mois lorsque le roi Charles IX décide, par l'Édit de Roussillon, en 1564, que l'année débiterait désormais le 1^{er} janvier. Le pape Grégoire XIII étend cette mesure à l'ensemble de la chrétienté avec l'adoption du calendrier grégorien en 1582. Ce mois est le premier mois de l'hiver dans l'hémisphère nord et le premier mois de l'été dans l'hémisphère sud.

Le 6 décembre, fête de Saint-Nicolas qui aujourd'hui, est célébrée dans un grand nombre de pays d'Europe : la France, l'Allemagne, la Suisse, le Luxembourg, la Belgique, les Pays-Bas, la Russie, la Pologne, l'Autriche et d'autres encore. Dans la nuit du 5 au 6 décembre, le saint passe dans les maisons pour apporter aux enfants sages des friandises : fruits secs, pommes, gâteaux, bonbons, chocolats et de grands pains d'épices. Dans certaines régions, il est accompagné par le Père Fouettard. Cette année, la Finlande a commémoré son indépendance à l'égard de la Russie, acquise le 6 décembre 1917.

Mais décembre est le mois qui possède une des plus importantes fêtes du monde : **Noël** dont la première mention d'une célébration chrétienne à la date du 25 décembre a lieu à Rome en 336. Le christianisme s'ajoute ainsi à la liste des religions rendant un culte à Noël qui devient alors une des fêtes chrétiennes les plus importantes durant la période médiévale et est diffusée dans le reste du monde lors de la colonisation et de l'occidentalisation contemporaine. Néanmoins, sa célébration n'est pas exigée par des sources bibliques. Aujourd'hui, la fête de Noël s'est très fortement sécularisée et n'est plus nécessairement célébrée comme une fête religieuse. Le jour de Noël est férié dans de nombreux pays ce qui permet le regroupement familial autour du sapin décoré et d'un repas festif avec l'échange de cadeaux. Mais une tradition perdure cependant encore, dans la religion catholique, celle de **la crèche de Noël** qui est une mise en scène de la Nativité, c'est-à-dire de la naissance de Jésus de Nazareth, sous forme de personnages

immuables, avec en premier lieu la Sainte Famille et surtout l'Enfant-Jésus dans la crèche (qui désigne une mangeoire) d'une étable ou d'une grotte.

Du 1^{er} au 21 décembre, les jours diminuent de 18 minutes et du 21 au 31 décembre ils vont augmenter de 5 minutes. Le 21 décembre, à 17h08, commencement de l'hiver avec le Soleil qui entre dans le signe du **Capricorne** (22 décembre-20 janvier) dont le natif est un être plus raisonnable que tout autre né sous un autre signe. D'un tempérament calme, la colère lui est presque inconnue car il fuit les disputes et autres accrochages. Ayant un sens aigu des réalités qui l'entourent, il ne prend jamais une situation à la légère. Fiable et honnête, son dévouement aux siens montre que le Capricorne est quelqu'un sur qui on peut compter. Sincère, le Capricorne hait la tromperie au plus haut point.



Malgré ses qualités indéniables, le Capricorne n'aime pas s'entourer de beaucoup d'amis, mais ceux qui le deviennent trouveront en lui un compagnon fidèle, généreux et tendre. Il est honnête dans ses relations avec les autres. Son petit côté avare ne l'avantage certainement pas dans ses relations. Il est assez sournois car il n'aime pas exposer ses états d'âmes, au risque de passer pour quelqu'un de froid et dur. Mais c'est une apparence trompeuse.

JANVIER

Premier mois de l'an 2018, année commune de 365 jours qui correspond à l'an 6731 de la période julienne et au début de 5779 de l'ère juive et début 1440 du calendrier musulman, avec **le 15 avril l'élection du Grand Conseil genevois et le 1^{er} tour pour le Conseil d'Etat**, le deuxième tour éventuel se déroulant le 6 mai.

Alors que dans les premiers calendriers romains, l'année commençait en mars, les mois de janvier et février étaient donc absents des calendriers. A l'époque antique, janvier était le onzième mois du calendrier romain, il est devenu le premier mois de l'année dans le calendrier grégorien et julien. Son nom vient du latin «*januarius*» en l'honneur de Janus, dieu romain des commencements et des

fins, des choix, du passage et des portes. Il est bifrons («à deux têtes») et représenté avec une face tournée vers le passé, l'autre sur l'avenir. Ce mois perdit (1793 à 1805) pendant la période de la révolution française de 1789 son statut de premier mois de l'année avec le calendrier républicain français. En effet, c'est le 14 vendémiaire an II (5 octobre 1793) que la Convention décrète que le début de l'ère républicaine (commencement de l'an I) est fixé à la date de la proclamation de la République, soit le 22 septembre 1792 (1^{er} vendémiaire an I). Janvier serait, d'après les psychologues, le mois le plus déprimant de l'année.

Du 1^{er} au 31 janvier les jours vont augmenter de 60 minutes et le 20 janvier, à 4h10, le Soleil entre dans le signe du **Verseau** pour qui, selon les astrologues, l'année débute sur les chapeaux de roues et impose de tout remettre à niveau pour poser les bases d'un nouveau destin. Au printemps, l'arrivée d'Uranus en Taureau, donne le champ libre pour prendre un nouveau virage et satisfaire leurs aspirations. Dès l'été, le moment est venu de prendre le temps de comprendre les changements survenus et de vous sentir plus libre. À l'automne, vous êtes appelé à suivre une formation ou un stage. Vous forgez votre savoir et vous vous familiarisez avec de nouveaux outils, grâce auxquels vous pouvez faire vos preuves sur le terrain et gagner du temps dans la réalisation de vos projets. Les événements de 2018 vous entraînent sur des chemins aussi originaux que différents. De quoi satisfaire votre curiosité et vous encourager à aller de l'avant.

Charismatique, fougueux, énergique, sympathique, bienveillant, ordonné, jovial, optimiste, extraverti, drôle, direct, démonstratif, charmeur, indépendant, aventurier, franc, audacieux, adaptable, fascinant, intéressant, entreprenant, sociable, expansif, exubérant, épris de liberté mais étant aussi un être colérique, égoïste, autoritaire, inconstant, infidèle, brutal, peu fiable, inconscient, manquant de tact, ou désobligeant.



Agence internationale des prisonniers de guerre.



■ L'écho du passé

Il y a 100 ans.

Attribution, le **10 décembre 1917** du prix Nobel de la paix, le seul à être décerné lors de la Première Guerre mondiale, au Comité international de la Croix-Rouge pour l'entreprise de l'énorme tâche d'essayer de protéger les droits des nombreux prisonniers de guerre de tous les camps (de la Première Guerre mondiale), y compris leur droit d'établir des contacts avec leur famille.

Dans son testament du 27 novembre 1895, Alfred Nobel souhaite honorer par le Prix Nobel de la paix, (une personne ndlr y compris morale) qui aura fait le plus ou le meilleur travail pour la fraternité entre les nations, pour l'abolition ou la réduction des armées et pour l'organisation et la promotion de congrès pour la paix.

Le Comité international de la Croix-Rouge (**CICR**) est une institution d'aide humanitaire, créée en 1863 par un groupe de citoyens de la ville de Genève, dont faisaient partie Gustave Moynier, Henri Dunant (prix Nobel de la paix en 1901) et Guillaume-Henri Dufour. C'est la plus ancienne organisation humanitaire existante.

LE DICTON DU MOIS

En décembre, pour que l'année aille comme il se doit, il convient que les champs s'enneigent par deux fois.

Un mois de janvier sans gelée, n'amène jamais une bonne année.

LA PENSÉE DU MOIS

Pour ce qui est de l'avenir, il ne s'agit pas de le prévoir, mais de le rendre possible.

Antoine de Saint-Exupéry

Rappelons que le premier Prix Nobel de la Paix fut décerné à Jean-Henry Dunant, fondateur de la Croix-Rouge, dont la vie entière avait été animée par un sentiment humanitaire passionné qui s'exprima en des initiatives et des activités les plus généreuses. Vivant pauvrement, presque oublié, dans une chambre d'hospice, à Heiden (canton d'Appenzell), Henry Dunant ne dépensa pas l'argent du prix qui lui était décerné, mais le légua par testament à des oeuvres philanthropiques.

Par la suite, le Comité international de la Croix-Rouge fut désigné à deux reprises comme lauréat du Prix Nobel de la Paix, en hommage à son action humanitaire pendant les deux conflits mondiaux, en 1944, puis en 1963, conjointement avec la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

■ Le truc du mois

Enlever une tache de vin rouge

Il suffit juste d'un petit geste maladroit pour renverser un verre de vin rouge. Avant de crier à la catastrophe, usez d'une des nombreuses astuces pour nettoyer une tache de vin sur un vêtement, un tapis, la moquette, le canapé, etc.

Si le vin vient juste d'être renversé, épongez-le avec un chiffon propre puis frottez immédiatement avec une éponge imbibée d'eau savonneuse ou d'eau gazéifiée. Vous devriez pouvoir dire au revoir à la tache de vin.

Vous pouvez aussi avoir recours à de la maïzena, du talc, voire de la farine. Quand la tache de vin sera sèche, il vous restera à broser le tissu.

Appliquez une pâte de bicarbonate de soude et citron sur l'endroit sali pendant une heure, avant de rincer.

■ Conseil municipal

Séance du mardi 14 novembre.

Sous la présidence de Mme Esther Schaufelberger (Verts), le législatif a, au début de la séance, procédé à l'assermentation en qualité de conseillère municipale de **Mme Sylviane Cover (MCG)**, domiciliée à Vernier, en remplacement de Laurent Jeanneret démissionnaire.

■ Dans l'ordre du jour de la séance, le Conseil a voté, à l'unanimité, l'ouverture d'un crédit de CHF 1'152'600.-, pour le versement d'une contribution au Fonds intercommunal de développement urbain (FIDU), destiné au subventionnement des infrastructures publiques communales rendues nécessaires pour l'accueil de nouveaux logements.

■ A l'unanimité, fixation du montant minimum de la taxe professionnelle communale pour l'année 2018 à CHF 30.-, tandis que la délibération fixant le montant des jetons de présence des conseillers municipaux pour 2018 comme suit : les conseillers municipaux recevant en fonction de la durée effective des séances du Conseil municipal, du Bureau ou de commissions auxquelles ils assistent, une indemnité horaire de CHF 58.-. Celle-ci s'élève à CHF 78.- pour le Président et le Secrétaire du Bureau, les Présidents et les rapporteurs de commissions. Pour la commission des naturalisations, les commissaires touchent une indemnité supplémentaire de CHF 120.- par dossier étudié est acceptée par 20 oui contre 12 non.

■ Gros morceau de la soirée ; le budget de fonctionnement 2018, le taux des centimes additionnels et l'autorisation d'emprunter. Contrairement aux mauvaises nouvelles parues dans les médias annonçant pour la Commune un important déficit, l'excellent travail des commissaires, des cadres de l'administration et de nouveaux chiffres de l'Etat, le budget 2018 présente, presque un miracle de Noël, un équilibre financier.

Le débat est ouvert avec un amendement du Conseil administratif (accepté par 20 oui contre 10 non (MCG) , suivi ensuite par le dépôt d'un amendement de M. Ambrosio (MCG) relatif à la culture, avec d'autres amendements et la prise de paroles d'une quinzaine d'intervenants et la prise de position de chaque parti (plus d'une heure de verbiage).

Au vote final, le budget 2018 est approuvé par 20 oui et 12 non (MCG et PDC) avec un montant aux recettes de CHF 112'725'901.- et aux charges de CHF 112'724'478.-, l'excédent de revenus présumé s'élevant à CHF 1'423.-, le taux des centimes additionnels pour 2018 est fixé à **50 centimes**, de même que le nombre des centimes additionnels à appliquer en supplément à l'impôt sur les chiens 2018 et autorisation au Conseil administratif à emprunter en 2018 jusqu'à concurrence de CHF 27'798'630.- pour couvrir l'insuffisance de financement présumée des investissements du patrimoine administratif ainsi que de renouveler les emprunts du même genre qui viendront à échéance et à procéder à toute conversion ou remboursement anticipé si les conditions d'émission paraissent favorables.

■ Les conseillères et conseillers acceptent à l'unanimité le retrait de deux motions du MCG et des Verts qui sont remplacées par une nouvelle motion de la Commission (un verger d'Eden comestible) invitant l'exécutif à étudier, lors du remplacement d'arbres ou de buissons, la possibilité de planter des espèces fruitières, si possible locales, ce en collaboration avec les différents acteurs du domaine et d'élaborer un plan communal prévoyant un budget afin que, par niche, des « lambeaux de jardin d'Eden » voient le jour, en fonction des lieux disponibles.

■ La motion socialiste (Coachons nos apprentis et aidons nos formateurs) est acceptée par 21 oui contre 10 non (MCG).

■ La désignation de M. José Silvestre, comme représentant du Groupe MCG-Indépendants-Entente Vernier au sein du Comité de pilotage du Contrat de quartier des Libellules, pour le restant de la législature 2015-2020, en remplacement de M. Jeanneret, est acceptée à l'unanimité.

■ Suite à l'interpellation déposée en octobre 2017 par MM Magnin, Dulux et Mme Monnier relative aux travaux de la Route d'Aire, le Conseil Administratif a apporté au législatif la réponse suivante : Pour rappel, les travaux de la phase n° 2 (tronçon Aire) ont été scindés en 3 étapes successives :

ETAPE 1

Travaux routiers au milieu de la chaussée comprenant la pose d'un nouveau

collecteur d'eaux pluviales. Cette étape est à ce jour terminée. Il ne reste que le tapis de la route à mettre en place.

ETAPE 2

Travaux routiers côté SIG. Cette étape est à ce jour terminée. Il ne reste que quelques travaux de finition, en particulier la placette à Henri-de-Buren et le tapis de la route à mettre en place ainsi que les futurs îlots des passages pour piétons.

ETAPE 3

Travaux routiers côté Rhône comprenant la création de la piste cyclable ainsi que des travaux de raccordement des eaux issus de certains biens-fonds. Cette étape est en cours d'exécution.

Chaque étape est exécutée en plusieurs sous-étapes (7 au total). À ce jour, les sous-étapes 1 et 2 sont terminées. Il convient de noter que le choix arrêté concernant l'organisation de ces différentes étapes a été arrêté en relation avec le phasage du carrefour de la route du Bois-des-Frères et de la route d'Aire et dont les travaux se sont déroulés tout au long de l'exécution du projet global. Par ailleurs, ce calendrier ne tient pas compte de la pose des tapis finaux des enrobés ; ceux-ci seront posés au mois de mars 2018, sous réserve de conditions climatiques acceptables ; cette période correspondant à la fin des travaux annoncée initialement par le service du Génie civil.

■ Horaires de fin d'année

SERVICES ET CHANTIERS DE L'ADMINISTRATION

Fermés du vendredi 22 décembre 2017 à 17h au mercredi 3 janvier 2018 à 9h.

SERVICE DE LA VOIRIE

La levée des ordures des lundis 25 décembre 2017 (Noël) et 1^{er} janvier 2018 (Nouvel-An) est supprimée et n'est pas remplacée.

Dernière tournée pour encombrants et ferraille : mardi 19 décembre 2017

Reprise normale des tournées : mercredis 27 décembre 2017 et 3 janvier 2018.

Ramassage des encombrants, ferraille et sapins de Noël : mardi 9 janvier 2018

Merci, durant les fêtes, de respecter les horaires des tournées de la Voirie pour ne pas transformer lieux et rues de la commune en déchetterie.

SERVICE DE L'ÉTAT CIVIL

En cas d'urgence uniquement (décès, inhumations, naissances à domicile), veuillez prendre contact au **022 306 05 29**.

Pour les décès, nous vous prions de prendre contact avec les pompes funèbres de votre choix. Toutefois, nous vous rappelons que nous avons une convention avec les Pompes funèbres officielles de la Ville de Genève (022 418 66 00).

CIMETIÈRES – ÉCHÉANCE DE CONCESSIONS

Les intéressés qui désirent renouveler la concession des tombes des personnes inhumées dans les cimetières d'Aire et de Vernier (ancien et nouveau) en 1997, ou dont le renouvellement est arrivé à échéance en 2017, sont invités à en informer l'administration municipale **jusqu'au 31 mars 2018** :

SERVICE DES CIMETIÈRES

case postale 520, 1214 Vernier
T 022 306 06 30

Les divers ornements placés sur les tombes, dont la concession ne sera pas prolongée, doivent être enlevés dans les trois mois, faute de quoi ils deviendront la propriété de la Ville qui en disposera à son gré, selon les besoins.

Pour les concessions de cases au columbarium non renouvelées, les cendres seront déposées, sans autre avertissement, dans un caveau cinéraire collectif.

Yvan Rochat, Maire

■ Nécrologie

Bien des lectrices et lecteurs ont exprimé leurs regrets concernant la disparition, dans notre bulletin, de la liste des décès qui permettait d'apprendre – malheureusement – le départ de voisins, amis, etc. sans avis mortuaires dans la presse.

Cette disparition n'est pas une décision voulue de la rédaction, mais une conséquence (ndlr malheureuse) d'une modification de la législation fédérale. En effet, c'est la modification du 26 octobre 2016 de l'ordonnance sur l'état civil, entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2017, qui a supprimé la possibilité pour les cantons de publier des faits d'état civil (naissances, décès, mariages et partenariats enregistrés),

une telle pratique ne répondant pas à un intérêt public prépondérant (ndlr ce n'est pas sûr) et posant en outre des problèmes de protection des données, d'où la disparition de cette rubrique dans l'Echo, sans être convaincu des arguments avancés pour cette suppression.

■ Médailles de chien

Les médailles pour les chiens sont en vente **du 1^{er} janvier au 31 mars de l'année en cours au poste de la police municipale, av. Henri-Golay 26, 1219 Châteline (022 306 06 50)**.

Dès le 31 mars, tout chien doit être porteur de la médaille (il est recommandé d'y ajouter l'identité et le n° de téléphone du propriétaire) fixée au collier, valable pour l'année en cours).

Les détenteurs de chiens qui ne se seront pas acquittés de l'impôt seront passibles d'une amende.

Les détenteurs de chiens sont priés de venir chercher la médaille dans les meilleurs délais et de ne pas attendre la réception du bordereau d'impôt.

DOCUMENTS REQUIS POUR L'OBTENTION DE LA MÉDAILLE

- Attestation d'assurance responsabilité civile valable.
- Carnet de vaccination (vacciné contre la rage depuis moins de 2 ans).
- Attestation de l'identification du chien par la puce ou le tatouage.
- Autorisation d'acquisition et détention pour les chiens potentiellement dangereux, tels que définis dans la loi sur les conditions d'élevage, d'éducation et de détention des chiens.

■ Démographie

Population

Selon les statistiques cantonales, la population de Vernier s'élevait, à fin septembre, à 35'481 habitants, soit une augmentation de 35 âmes depuis les chiffres de juin (35'481). Dans ce total on dénombre 17'685 du sexe masculin et 17'796 du sexe féminin (presque la parité !)



PETITES ANNONCES

■ NE JETEZ PAS LES TIMBRES POSTES USAGÉS

L'action de récupération des timbres postes usagés, destinée à des associations à but caritatif, entreprise par Evelyne, se poursuit !

Contact

Evelyne T 079 277 90 69

Merci d'avance de ce petit geste sympathique et facile à accomplir.

■ SOS – QUI PEUT APPORTER SON AIDE ?

Un appel au secours d'une aînée du Lignon est parvenu à notre rédaction. Cette habitante, partiellement handicapée physique, a une grande passion : la télévision et de plus en enregistrant certaines émissions. Malheureusement, l'appareil qui lui permettait de faire des montages et constituer ainsi une vidéothèque, a rendu l'âme. Cette «vidéophile» amateur a procédé à l'achat d'un nouvel appareil, mais la technique a évolué et le nouveau modèle est pour elle incompréhensible, un vrai casse-tête, donc inutilisable !

Elle aimerait trouver une âme charitable qui accepterait, à titre gracieux, de l'aider à comprendre «comment ça marche» et ainsi retrouver le sourire et l'émotion de réaliser, à nouveau, des montages.

Contact

Madame Gilberte Millasson

av. du Lignon 6 – tél. 022 796 86 50.

■ Centre pour réfugiés mineurs non accompagnés (RMNA)

Non à un projet surdimensionné en un lieu inapproprié !

Pour l'instant, le comité et les riverains intéressés sont dans l'attente de la suite donnée à leurs observations transmises dans les délais concernant ce projet.

Par ailleurs, nous signalons dans notre numéro d'octobre-novembre (N°7 page 9) que les députés du Groupe UDC au Grand Conseil avaient déposé une motion et deux projets de loi concernant l'implantation de centres d'accueil pour requérants sur le territoire du Canton. Ces trois projets, après leur passage en commission, étaient inscrits à l'ordre du jour des séances du Grand Conseil des 21 et 22 septembre, mais pas traités vu les très nombreuses urgences.

Dans la séance du 2 novembre, les députés, rapporte la Tribune de Genève, ont, après débat, «enterré» (c'était le jour !)



ces projets par 62 voix (PLR, PDC, PS, Verts, EàG) contre 7 (UDC) et seize abstentions (MCG) et par 58 non contre 9 oui et 14 abstentions pour la proposition visant à empêcher l'installation de requérants près des écoles.

Par contre, la Cour de justice vient d'invalider l'autorisation de construire des logements pour migrants à Onex, délivrée l'année passée par le Département de l'aménagement, du logement et de l'énergie (DALE). Elle confirme ainsi la décision du Tribunal administratif, le projet ne correspondant pas au Plan localisé de quartier (PLQ) en vigueur. Elle rejette par ailleurs l'argument du DALE qui estimait que le caractère provisoire des constructions permettait de déroger à ce plan urbanistique.

■ TPG

Avec l'entrée en vigueur, le 10 décembre 2017, du nouvel horaire des Transports Publics Genevois, une nouveauté importante entrera en vigueur :

Tous les arrêts de bus et trolleybus, ainsi que quatre arrêts de tram, seront «sur demande». L'usager devra désormais demander systématiquement l'arrêt, qu'il se trouve dans le véhicule ou sur la chaussée.

Les autres changements qui interviendront le 10 décembre sur le réseau communal sont donc les suivants :

LIGNE 23

Cette ligne ne desservira désormais plus le secteur du Lignon et, en passant par la route de Pré-Bois, la route de Vernier et l'avenue de l'Ain, reliera l'aéroport aux Tours de Carouge. Sa cadence sera identique à celle actuelle.

LIGNE 28

Cette ligne reliera désormais l'aéroport au Lignon et poursuivra son

L'Association des Intérêts d'Aire-Le Lignon

fête ses 60 ans

Venez fêter cet anniversaire

en partageant le verre de l'amitié au

Centre Commercial du Lignon

le samedi 16 décembre de 11 à 13 heures.

(présence, administration, gestion des expositions, etc.) avec des exposants de tout âge et de tout milieu et un public aussi diversifié, l'institution est devenue un point de ralliement, un lieu de rencontres et d'échanges.

La MACAV a ensuite déménagé de son domicile d'origine pour s'installer, un peu plus loin, à la rue du Village 52, dans la chapelle catholique de Vernier, rénovée, avec une ouverture au public l'après-midi du mardi au vendredi ainsi que le samedi de 10h à 16h.

Au fil des années, les responsables bénévoles ont pris de l'âge et la relève n'étant pas au rendez-vous, la MACAV s'est vu contrainte, à regret, de clore ses activités à fin juin.

■ Une autre fermeture

Une autre association à caractère social a également arrêté ses activités à fin juin 2017.



Il s'agit de la **Bourse aux vêtements de Vernier**, fondée en 1993 par un groupe de dames de Vernier afin de permettre à des familles avec enfants de faire des échanges d'habits. Projet qui a connu un vif succès grâce à un bouche-à-oreille efficace. En 2013, par manque de place dans l'école des Ranches, l'association a déménagé à Vernier-Place, dans l'ancien local des pompiers.

A la « Bourse aux vêtements » on trouvait des habits pour femmes, enfants, adolescents et bébés. Chacun pouvait apporter les pièces qu'il ne désirait plus afin d'en faire profiter d'autres personnes

■ Poste de Châtelaine

Un sursis pour la fermeture !

Lors de la séance du Conseil municipal du 14 novembre, dans ses communications, le Conseil administratif a annoncé que la fermeture de la poste de Châtelaine, annoncée pour la fin de l'année ou en juin 2018 était suspendue.

Les pétitions (Verts, socialistes, PLR) lancées ont récoltés 2'500 signatures et aucun commerçants de la région n'ayant voulu accueillir un office postal et la mobilisation des habitants ont joué dans la décision de la Direction **de surseoir pendant deux ans** à cette fermeture afin d'étudier les effets sur sa clientèle de la densification prévue du quartier.

Le Conseil administratif de Vernier avait également rencontré les responsables du géant jaune. «Je pense que la mobilisation et nos arguments les ont fait fléchir», ajoute le Maire, Yvan Rochat.

■ Téléthon 2017

8 - 9 décembre prochain.

Opération de solidarité pour récolter des fonds en faveur des personnes atteintes de maladies génétiques telles que maladies neuromusculaires, mucoviscidose, myopathies, etc. basée essentiellement sur le bénévolat et l'argent récolté est utilisé pour la recherche médicale et pour l'aide aux personnes atteintes de ces terribles maladies génétiques dites maladies orphelines.



En Suisse, le Téléthon existe depuis 1988 et l'entité de Genève a vu le jour en 1999, sur un coup de cœur de Madame **Christiane Scheidegger et de Monsieur Jean-Luc Bioley**.

■ Opération Nez Rouge



Cette année encore, pour la 26^e fois, les bénévoles de l'opération de prévention à la sécurité routière Nez Rouge s'engageront pour un retour en toute sécurité.

L'opération couvre Genève et aussi la France voisine, le vendredi 8 et samedi 9 décembre 2017, puis du vendredi 15 au 31 décembre

Centrale ouverte de 22h à 3h du dimanche au jeudi et de 22h à 5h et les vendredi et samedi, ainsi que la nuit du 31.

■ La «Revue et non corrigée 2018»

Aux Vieux-Grenadiers.

Le spectacle musical, théâtral et surtout satirique sur l'actualité politique et sociale de Genève dû à la plume et la verve de Dominique Poupaert et Philippe Herdewyn s'est installée à la rue de Carouge 92, sur la scène du Théâtre des Vieux Grenadiers. En effet, Thierry Meury devenu directeur artistique de l'établissement de l'avenue Casai, propriété de Frédéric Hohl, avait logiquement décidé de produire sa propre revue au grand dam de la «Revue et non corrigée».

Après s'être battus pour leur «bébé» ils ont donc pu trouver cette salle de spectacle, plus grande, plus confortable pour le public qui possède également un restaurant permettant aux spectateurs de dîner dans la salle avant le spectacle. Changement de lieu mais pas de style, la politique genevoise continuera à passer à la moulinette mordante de la satire.

■ Vernier obtient le label «Non Littering» !

Le «littering» désigne la mauvaise habitude de jeter ou abandonner sauvagement des déchets dans les lieux publics. Mauvais geste très coûteux et qui nuit à la qualité de vie et est néfaste pour l'environnement et les institutions publiques jouent un rôle central dans la lutte contre le littering (le nettoyage, mais aussi la sensibilisation, la prévention et la répression). Pour soutenir leurs efforts, la Communauté d'intérêts pour un monde propre (IGSU) délivre le label «No Littering».

Ce label «No Littering», pour 2018, a été obtenu, en octobre, par Vernier pour ses efforts contre les déchets épars et jetés par terre dans les espaces publics, notamment par la mise en place de corbeilles pour le tri sur l'ensemble du territoire communal, l'installation de cendriers aux arrêts des transports publics, l'organisation d'une journée de la propreté, etc.



Au tour de la population de participer à ces efforts pour que Vernier soit une ville pas commune pour la propreté !

■ CANNABIS AU VOLANT

On parle beaucoup, ces temps, de cannabis légal. Certains commerces en profitent pour faire des affaires. Mais légal ne signifie pas sans danger.

Il y a d'abord le côté purement santé. Selon une étude parue en France, un joint est 5 à 7 fois plus toxique qu'une cigarette. Et l'effet stupéfiant n'est pas anodin.

Mais la sonnette d'alarme que je veux tirer ici, c'est celle des accidents de la route. Le THC, même à doses autorisées, met jusqu'à 7 jours pour être éliminé. Si quelqu'un fume un tel joint puis boit un verre d'alcool le lendemain, les effets s'additionnent. Les statistiques de la gendarmerie française indiquent que ce cumul est une cause très importante d'accidents entraînant handicaps et décès.

Quelle est la responsabilité d'un conducteur sous influence de produits, même dits légaux ? Du point de vue de l'assureur, c'est une faute grave. Une partie des dommages, qui peuvent se chiffrer à des millions, seront à la charge du conducteur fautif. Si celui-ci est blessé, ses indemnités pour perte de gain et sa rente d'invalidité seront réduites. En cas de décès, les rentes des survivants (conjoint-e et enfants) également. De plus la peine pénale peut être lourde. Combien de vies gâchées ?

Et il suffit d'une toute petite fois...



Patrice Bösiger
Conseiller en assurances,
Lignon Centre



EXPANSION
ASSURANCES & CONSEILS
Lignon Centre | CP 175
1219 Le Lignon
022 970 15 20

■ Chronique dionysiaque

de Pierre Chevrier

La Plume selon Franck, cuisinier de l'année.

Il y a quelques mois, Franck Giovannini, chef du Restaurant de l'Hôtel de Ville à Crissier, a été élu cuisinier de l'année en compagnie de Virginie Basselot, La Réserve à Bellevue, cuisinière de l'année. Je ne commenterai pas l'aspect symétrique des récompenses visant à rappeler que la femme est l'égal de l'homme dans notre société bien pensante et teintée d'hypocrisie. Pour moi, l'important c'est la consécration, une de plus, du fidèle lieutenant de notre cher et regretté Benoît Violier. Car au-delà de ces nouveaux lauriers attribués à la Table qui, sur la plus haute marche, fait l'unanimité des distinctions au niveau mondiale, c'est un rappel cruel pour ceux, en Suisse, qui tentent d'exister en se créant un espace personnel et tendance. Hélas, la bonne volonté ne remplace jamais le talent ! Depuis Fredy Girardet, soit plus de quarante ans, il souffle sur Crissier, sans discontinuer, une brise bienfaisante faite d'une subtile alchimie mêlant créativité, innovation et rigueur. Depuis 2013, je suis un abonné fervent de la table d'hôtes et tout particulièrement lors des cartes du Printemps et de l'Automne. Cette dernière saison est sans conteste celle de la Chasse et pour moi et mes amis, c'est celle du gibier à plumes, plus rare, plus subtile et demandant de la part du cuisinier tout l'éventail de son savoir. Lors de notre dernière rencontre, sous le vocable de «Déjeuner des collectionneurs», Franck nous avait préparé six gibiers à plumes, soit un de plus que l'année précédente. J'évoquerai tout particulièrement, de cette volière goûteuse, le perdreau gris, le canard siffleur ou sarcelle et la bécasse des bois, reine des gibiers selon Guy de Maupassant qui a beaucoup écrit sur le divin volatile. Dans ses Contes de la Bécasse, l'écrivain normand évoque dans sa préface l'origine de ces nouvelles à la fois terriennes, cruelles et émouvantes. En voici un extrait :

«Comme le baron des Ravots adorait l'incomparable oiseau, on en mangeait tous les soirs un par convive ; mais on avait soin de laisser dans un plat toutes les têtes. Alors le baron, officiant comme un évêque, se faisait apporter sur une assiette un peu de graisse, oignait avec soin les têtes précieuses, en les tenant par la mince aiguille qui leur sert de bec.

Une chandelle allumée était posée près de lui... Puis il saisissait un des crânes ainsi préparés, le fixait sur une épingle, piquait l'épingle sur un bouchon, maintenant le tout en équilibre au moyen de petits bâtons croisés comme des balanciers, et plantait délicatement cet appareil sur un goulot de bouteille en manière de tourniquet. Tous les convives comptaient ensemble, d'une voix forte : Une - deux - trois. Et le baron, d'un coup de doigt, faisait vivement pivoter ce joujou. Celui des invités que désignait, en s'arrêtant, le long bec pointu devenait maître de toutes les têtes, régal exquis qui faisait loucher ses voisins. Il les prenait une à une et les faisait griller sur la chandelle... Et chaque fois les dîneurs, levant leurs verres, buvaient à sa santé. Puis, quand il avait achevé le dernier, il devait sur l'ordre du baron, conter une histoire pour indemniser les déshérités».

Nous étions sept convives ce jour-là et la levée des fourchettes avait été fixée à 12.30. Cela nous permit de placer un vin sur chaque oiseau dont Franck avait réglé minutieusement l'ordre d'arrivée sur la table selon la puissance gustative de chaque volatile qui alla crescendo. Il fut ensuite aisé de choisir, après deux champagnes de vigneron, vineux à souhait, le vin qui accompagnerai chaque plat. Pour le choix des vins, il faut cependant un fil rouge afin de donner un axe principal et éviter des choix de crus peu cohérents. Le nôtre fut collégial et se porta sur les cépages Pinot noir et Chardonnay nous ouvrant une voie royale sur les vignobles du Jura, de la Bourgogne et des Grisons. On ajouta aussi un indispensable Barolo du Piémont et j'avais apporté dans ma gibecière, à défaut de gibier, quelques vieux flacons des années quarante. Lors du déjeuner, Franck nous présenta dans une caissette un petit tétras ou petit coq dans son bel habit de plumes d'un noir de jais et sa queue en forme de lyre qu'Orphée aurait apprécié. Seul un trait de pourpre cardinalice surlignait, comme un



LE BLOC-NOTES DU TAUPIER

Le taupier a toujours été frappé par l'intolérance de certains pour certaines nuisances.

Il connaissait les chants des coqs qui perturbent le sommeil des néo ruraux, les cloches qui réveillent les sensibles des tympanes, les croassements des grenouilles qui mettent en rogne et les vaches parce que les clarines que portent ces mammifères autour du cou, sonnent, sonnent, sonnent... et insupportent des résidents, souvent «secondaires».

Il a découvert dans une brève du 22 octobre du «Chasseur français» qu'en Haute Savoie voisine, ce sont déjà 12 vaches qui ont été au cœur d'une polémique et toujours avec nos voisins hauts-savoyards, un jeune agriculteur, sur la commune de Vailly (900 habitants) révèle avoir eu la visite des gendarmes qui l'ont informé qu'une plainte avait été déposée contre lui pour avoir emprunté la route, deux fois par jour, sur une distance de 800 mètres pour mener ses vaches à la traite... eh bien oui ! C'est une infraction d'«obstruction de la voie publique» et il risque une amende !

Le taupier est curieux de savoir qu'elle sera la prochaine démonstration de cette intolérance de plus en plus fréquente de la part de certains «grincheux» incorrigibles, incapables de supporter le moindre désagrément.

■ Après-midi et soirée de jeux de société

Salle de la Ferme du Lignon, samedi 27 janvier 2018.

Les enfants sont les bienvenus dès 15h et les animateurs de la Ludothèque du Lignon seront présents pour leur faire découvrir une multitude de jeux ! Un goûter leur sera offert.

A 20h, place à une soirée pour les adultes avec la participation des animateurs de JOCA et une centaine de jeux de société ! Les boissons sont offertes et **chacun est invité à participer à notre buffet canadien avec une de ses spécialités !**

Que ce soit l'après-midi ou le soir, l'entrée est gratuite, mais il y a une tirelire si vous voulez soutenir ce projet qui donne à chacun l'occasion de se rencontrer avec des voisins ou des amis (à ne pas oublier d'inviter) pour retrouver ou découvrir le plaisir des jeux de société.

■ Blønd & blønd & blønd

Salle des fêtes du Lignon, samedi 16 décembre 2017 à 20h00.

Un spectacle pour, Adultes, Seniors, enfants de 6 à 12 ans

Hømåj à la chanson française ; un spectacle écrit, joué et chanté avec brio par trois artistes aux talents multiples, fantasques et à la créativité débordante, qui nous font vivre une expérience musicale et théâtrale aussi rare qu'hilarante. Tø, Glär et Mår Blond, frère et sœurs, chantent ensemble depuis leur plus tendre enfance suédoise. Ils revisitent les classiques connus et moins connus de notre répertoire musical.

Tarif : Plein: CHF 30.- / Réduit : CHF 20.- / Enfant moins de 10 ans : CHF 10.-.



■ Les théopopettes

Eglise catholique de l'épiphanie, les 10 et 24 janvier, 7 et 21 février et les 7 et 21 mars à 15h30.

Textes de Florence Auvergne-Arbic. Spectacle de marionnettes qui incite les enfants au dialogue et à la réflexion, discussion et goûter pour enfants de 4 à 9 ans.



Pour leur 8^e saison, le spectacle a quitté le Temple de la Fusterie pour s'installer au Lignon ; à l'Eglise catholique.

Informations au 022 796 72 11

■ Titi tombe, Titi tombe pas

Salle des fêtes du Lignon, samedi 13 janvier 2018 à 16h30

Un spectacle de la Compagnie Pascal Rousseau, mis en scène par Ami Hattab, avec Pascal Rousseau et Lola Heude, à découvrir en famille.

Un moment hors du temps, plein de poésie, d'humour et d'universalité au travers du simple langage du corps et des objets.



■ Revue et non corrigée !

Théâtre des Vieux-Grenadiers, du 24 janvier au 9 mars.

Textes et chansons de Dominique Poupaert et Philippe Herdewyn.

Revue satirique et caustique sur l'actualité politique et sociétale de Genève.





Lignon Esthétique

Maquillage permanent
Eye-liner
Sourcils

Catherine Lance
41, av. du Lignon
1219 Genève
022 796 86 11
Bus 7-9-23-51 Parking

www.lignonesthetique.ch

Pharmacie des
Sens+

Livraison gratuite à domicile

T 022 797 27 37
F 022 797 27 38
contact@ph-sens.ch

Coupe Gordon-Bennett | Le Lignon

LABORATOIRE VS DENTAIRE
Entretien et réparation de votre prothèse dentaire, service à domicile

» AÏRE - LE LIGNON «

NOUS FABRIQUONS ET RÉPARONS VOTRE DENTIER





H-R. Vetterli
079 231 26 51

022 797 26 30

R. Scotolati
079 412 68 24

- ✓ SERVICE À DOMICILE
- ✓ OUVERT TOUT L'ÉTÉ
- ✓ OUVERT DURANT LES FÊTES



C'est ici
3ème étage

» Adresse
10, ch. du Château-Bloch
1219 - Le Lignon
2ème étage

Le spécialiste

de la prothèse dentaire depuis 35 ans

NOUVEAU



SoluStores
Stores - Volets - Protections Solaires

Installations et Réparations - Stores intérieurs et extérieurs
Protections Solaires - Remplacement de toiles
Volets et Moustiquaires

Info@solustores.ch - 022 796 47 65 - 1219 Le Lignon

la Cité des Vents

RESTAURANT • PIZZERIA
LOUNGE BAR • VINOOTHÈQUE

*Soirée spéciale
«Saint-Sylvestre»*

*Places limitées, Réservez dès maintenant !
Venez fêter la nouvelle année en musique
(Franky et Stéphanie) et dégustez le menu
spécial Saint-Sylvestre !*



Rue Coupe Gordon-Bennett 3 - CH-1219 Le Lignon - Genève - Parking à proximité
T +41 22 797 10 70 - F +41 22 797 10 71
www.lacitedesvents.ch - info@lacitedesvents.ch

PLANÈTE CHARMILLES

FÊTE NOËL AVEC VOUS

DU 4 AU 23 DÉCEMBRE

PLANÈTE

Charmilles

centre commercial

Tournées en petit-train

Photos avec le Père Noël

Emballages cadeaux

Offres spéciales "fêtes"

Orchestre du quartier

Voiture à gagner

PRÉSENCE EXCLUSIVE D'UNE FAMILLE DE

RENNES DE NOËL

DU 21 AU 23 DÉCEMBRE AU CENTRE

